



FEDERATION FRANCAISE DE TIR
COMITE DEPARTEMENTAL DES SOCIETES DE TIR DE LA MOSELLE
2 Bis Ruelle de la Tannerie - Les Cyprès - 57120 ROMBAS
Email : president@codeptir57.fr



CHAMPIONNATS DE FRANCE DES CLUBS

PISTOLET ET CARABINE 10 M : NIVEAU DEPARTEMENTAL

Il se déroulera à l'EUROSTAND, de VOLMERANGE-LES-MINES, le

Dimanche 05 JANVIER 2025

Le 1^{er} tireur de chaque équipe débute son tir à 08 h 00.

PARTICIPATION :

Un club peut engager plusieurs équipes par épreuve : CARABINE PISTOLET (Mais une seule au niveau régional)

COMPOSITION DES EQUIPES :

L'équipe est composée de 5 tireurs dont obligatoirement, 1 dame ou 1 jeune (de catégorie Minime, Cadet ou Junior – Fille ou Garçon). Elle ne peut comprendre au maximum, que 2 tireurs inscrits sur les listes nationales du ministère des sports (élite, senior ou jeune) et 1 tireur étranger licencié à la F.F.Tir.

A chaque niveau et en respectant les règles énoncées ci-dessus, la composition de l'équipe peut être modifiée. Elle doit, lors des compétitions, être encadrée par un Capitaine, membre de l'équipe ou non.

INSCRIPTION: A faire parvenir par internet **UNIQUEMENT** à l'adresse suivante

inscriptionscodep57@codeptir57.fr

AU PLUS TARD LE 15 Décembre 2024

L'utilisation du modèle de fiche ci-joint est obligatoire (faire des photocopies de la fiche vierge en cas de besoin.)

Aucune inscription téléphonique ne sera retenue.

LE PAIEMENT SERA FAIT PAR PRÉLÈVEMENT.

Il n'y aura aucun remboursement en cas d'absence d'une équipe.

Un tireur manquant pourra être remplacé. Il conviendra alors de le signaler, au plus tard, **avant** le passage au contrôle des armes.

DROITS D'ENGAGEMENT PAR EQUIPE :

MONTANT : 60,00 €

ORGANISATION :

**La compétition se déroulera en deux parties distinctes organisées successivement.
Le programme comprend : un match de qualification et des phases finales par élimination.**

MATCH DE QUALIFICATION :

L'ensemble de l'équipe dispose de quatre heures, essais illimités compris, pour effectuer un match en 150 coups à raison de 30 coups par tireur.

Les membres de l'équipe effectuent leur tir en se relayant sur le même poste de tir qui leur a été affecté. Chacun d'eux doit tirer ses essais avant les 30 coups de match avant d'être lui-même relayé par le tireur suivant de l'équipe. Ils disposent chacun de 30 coups de match et d'essais illimités sur cibles électroniques.

Chaque club a la possibilité de faire entrer un seul remplaçant à n'importe quel moment du match de qualification. L'entrée du remplaçant ne doit pas avoir pour effet de changer les règles de composition (jeune, féminine, haut niveau) Un seul remplacement est autorisé.

Si le tireur remplacé est aux essais, le remplaçant continue les essais, dans le cas contraire, il commence sans essais et continue le match du tireur remplacé. Le nom du tireur remplacé disparaît des résultats de l'équipe.

Les équipes sont classées sur l'addition des résultats de chacun des cinq membres de l'équipe. En cas d'égalité, la règle des barrages ISSF par équipes sera appliquée. Si l'égalité persiste, un tir de barrage sera effectué.

QUALIFICATION AUX PHASES FINALES :

A l'issue du match de qualification, les 8 meilleures équipes participent aux phases finales.

Le nombre d'équipes participant aux phases finales peut varier.

Les phases finales peuvent comprendre de 2 à 8 équipes.

DEROULEMENT DES PHASES FINALES :

Les équipes sont opposées une à une dans une succession de matchs par élimination (1/4 de finale, 1/2 finale, petite finale et finale) organisés sous forme de duels individuels effectués entre les tireurs de chaque équipe.

Le nombre de duels individuels pour chaque tour des phases finales est défini comme suit :

1/4 de finale	8 équipes en 4 manches gagnantes	Détermination de la 5 ^{ème} à la 8 ^{ème} place
1/2 finale	4 équipes en 4 manches gagnantes	Détermination des finalistes
Petite finale	2 équipes en 4 manches gagnantes	Détermination de la 3 ^{ème} et de la 4 ^{ème} place
Finale	2 équipes en 4 manches gagnantes	Détermination des 2 premières places

BUTS :

Le niveau départemental permet de décerner le titre de champion départemental des clubs et de se qualifier pour le niveau régional.

RECOMPENSES :

Un trophée sera remis à la première équipe dans chaque discipline.

RESTAURATION :

Réservation de repas pour les manifestations à l'EUROSTAND possible en utilisant l'accès à la messagerie affichée sur la page d'accueil du site internet de l'Eurostand-Lorraine.

Aucune réservation ne sera prise par téléphone.

Le responsable de la Gestion Sportive 57
Régis Lemaur